



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/10/2009

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 26 octobre 2009
D - 20090563

Aujourd'hui Lundi 26 octobre Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER, Melle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Pierre LOTHAIRE, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Wanda LAURENT, Mme Marie-Claude NOEL,

***Accession sociale à la propriété au moyen d'un PTZ majoré
ou d'un pass foncier. Aide de la Ville aux acquéreurs.
Autorisation. Décision.***

Mme Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 24 septembre 2007, vous avez décidé de la mise en œuvre d'un dispositif destiné à faciliter l'accèsion sociale à la propriété pour les acquéreurs primo accédants de logements neufs à Bordeaux, sous plafonds de ressources. Il s'inscrit dans le régime réglementaire du PTZ majoré et du Pass Foncier.

Une aide de la Ville dont le montant est de 3 000 € ou 5 000 € en fonction de la composition de la famille permet de déclencher indifféremment le PTZ majoré et/ou le Pass Foncier. L'aide de la Ville n'est versée qu'une seule fois et reste conditionnée à l'utilisation effective de l'un des deux dispositifs pour le financement de l'acquisition.

A ce titre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville pour les projets suivants :

- Acquisition par Mademoiselle Thérèse TALLON d'un appartement neuf, de type 1bis, situé dans la résidence Le Roi Chevalier – rue Louis Cabié à Bordeaux, vendu par l'OPH AQUITANIS.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 21 juillet 2009.

L'accédant bénéficie d'un PTZ majoré délivré par le CREDIT MUTUEL d'un montant de 36 400 €

Composition de la famille destinée à occuper le logement :	1 personne
Montant de l'aide de la Ville :	3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mademoiselle Thérèse TALLON une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux

- Acquisition par M. et Mme Denis NOTARI d'un appartement neuf, de type 4, situé dans la résidence Saint Vincent de Paul, rue Saint Vincent de Paul à Bordeaux, vendu par la S.A. d'HLM DOMOFRANCE.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 21 juillet 2009.

L'accédant bénéficie d'un PTZ majoré délivré par le CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE d'un montant de 52 900 €

Composition de la famille destinée à occuper le logement :	3 personnes
Montant de l'aide de la Ville :	5 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. et Mme Denis NOTARI une participation d'un montant de 5 000 € pour la Ville de Bordeaux

- Acquisition par Mlle Irie Béatrice YOUZAN d'un appartement neuf, de type 3, situé dans la résidence Saint Vincent de Paul, rue Saint Vincent de Paul à Bordeaux, vendu par la S.A. d'HLM DOMOFRANCE.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 21 juillet 2009.

L'accédant bénéficie d'un PTZ majoré d'un montant de 36 400 € et du PASS FONCIER délivré par le CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE.

Composition de la famille destinée à occuper le logement :	1 personne
Montant de l'aide de la Ville :	3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mlle Irie Béatrice YOUZAN une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux

- Acquisition par Mme Muriel KEONIG d'un appartement neuf, de type 2, situé dans la résidence Les Portes du Lac - 29/49, rue du Chanoine Vidal à Bordeaux, vendu par la S.A. d'HLM DOMOFRANCE.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 21 juillet 2009.

L'accédant bénéficie d'un PTZ majoré délivré par le CREDIT FONCIER d'un montant de 36 400 €

Composition de la famille destinée à occuper le logement :	1 personne
Montant de l'aide de la Ville :	3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mme Muriel KEONIG une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux

- Acquisition par M. Paolo DA SILVA BARREIROS d'un appartement neuf, de type 2, situé dans la résidence Les Portes du Lac - 29/49, rue du Chanoine Vidal à Bordeaux, vendu par la S.A. d'HLM DOMOFRANCE.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 21 juillet 2009.

L'accédant bénéficie d'un PTZ majoré délivré par CAFPI d'un montant de 36 400 €.

Composition de la famille destinée à occuper le logement :	1 personne
Montant de l'aide de la Ville :	3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Paolo DA SILVA BARREIROS une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux

- Acquisition par Mlle Marie-Hélène SONNETTE d'un appartement neuf, de type 2, situé dans la résidence Les Portes du Lac - 29/49, rue du Chanoine Vidal à Bordeaux, vendu par la S.A. d'HLM DOMOFRANCE.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 21 juillet 2009.

L'accédant bénéficie d'un PTZ majoré délivré par la BNP PARIBAS d'un montant de 36 400 €.

Composition de la famille destinée à occuper le logement :	1 personne
Montant de l'aide de la Ville :	3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mlle Marie-Hélène SONNETTE une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux

- Acquisition par Mme Sylvie LAUDE DE HAUT d'un appartement neuf, de type 3, situé dans la résidence Les Portes du Lac - 29/49, rue du Chanoine Vidal à Bordeaux, vendu par la S.A. d'HLM DOMOFRANCE.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 21 juillet 2009.

L'accédant bénéficie d'un PTZ majoré délivré par le CREDIT FONCIER d'un montant de 52 900 €

Composition de la famille destinée à occuper le logement :	3 personnes
Montant de l'aide de la Ville :	5 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mme Sylvie LAUDE DE HAUT une participation d'un montant de 5 000 € pour la Ville de Bordeaux

- Acquisition par Mme Sylvie BLASCO d'un appartement neuf, de type 2, situé dans la résidence Les Portes du Lac - 29/49, rue du Chanoine Vidal à Bordeaux, vendu par la S.A. d'HLM DOMOFRANCE.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 21 juillet 2009.

L'accédant bénéficie d'un PTZ majoré délivré par le CREDIT FONCIER d'un montant de 36 400 €

Composition de la famille destinée à occuper le logement :	1 personne
Montant de l'aide de la Ville :	3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mme Sylvie BLASCO une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux

- Acquisition par M. et Mme Cyrille SICOT d'un appartement neuf, de type 4, situé dans la résidence Les Portes du Lac - 29/49, rue du Chanoine Vidal à Bordeaux, vendu par la S.A. d'HLM DOMOFRANCE.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 21 juillet 2009.

L'accédant bénéficie d'un PTZ majoré délivré par le CREDIT FONCIER d'un montant de 52 900 €

Composition de la famille destinée à occuper le logement :	3 personnes
Montant de l'aide de la Ville :	5 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. et Mme Cyrille SICOT une participation d'un montant de 5 000 € pour la Ville de Bordeaux

- Acquisition par Mlle Audrey CHARRON et M. Guillaume SANCHEZ d'un appartement neuf, de type 3, situé dans la résidence Les Portes du Lac - 29/49, rue du Chanoine Vidal à Bordeaux, vendu par la S.A. d'HLM DOMOFRANCE.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 21 juillet 2009.

L'accédant bénéficie d'un PTZ majoré d'un montant de 47 100 € et du PASS FONCIER délivré par le GIC 1%logement.

Composition de la famille destinée à occuper le logement :	2 personnes
Montant de l'aide de la Ville :	3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mle Audrey CHARRON et M. Guillaume SANCHEZ une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux

- Acquisition par Mle Manuela SAAVEDRA d'un appartement neuf, de type 2, situé dans la résidence Les Portes du Lac - 29/49, rue du Chanoine Vidal à Bordeaux, vendu par la S.A. d'HLM DOMOFRANCE.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 21 juillet 2009.

L'accédant bénéficie d'un PTZ majoré d'un montant de 36 400 € et du PASS FONCIER délivré par le CILG.

Composition de la famille destinée à occuper le logement :	1 personne
Montant de l'aide de la Ville :	3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mle Manuela SAAVEDRA une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux

- Acquisition par Mle Aurore CORFMAT et M. Arnaud ZURAWCZAK d'un appartement neuf, de type 3, situé dans la résidence Les Portes du Lac - 29/49, rue du Chanoine Vidal à Bordeaux, vendu par la S.A. d'HLM DOMOFRANCE.

Ce dossier a fait l'objet d'une décision favorable de la commission de financement en date du 21 juillet 2009.

L'accédant bénéficie d'un PASS FONCIER délivré par le CILG.

Composition de la famille destinée à occuper le logement :	2 personnes
Montant de l'aide de la Ville :	3 000 euros

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mle Aurore CORFMAT et M. Arnaud ZURAWCZAK une participation d'un montant de 3 000 € pour la Ville de Bordeaux

Ces logements devront être occupés à titre de résidence principale par leur acquéreur pendant une durée minimale de cinq ans à compter de la signature de l'acte d'acquisition, sans pouvoir être loué ou cédé, à titre onéreux ou gratuit, sauf en cas de décès.

En cas de non respect de cette clause, l'acquéreur devra rembourser à la Ville la totalité de l'aide qui lui aura été accordée par celle-ci, dans les trois mois de la survenance de l'évènement.

Le versement de la subvention interviendra sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville sur appel de fonds préalable à la vente émanant du notaire ou attestation notariée de la signature de l'acte d'acquisition, et copie de l'offre de PTZ majoré acceptée. Les fonds seront versés sur le compte du notaire chargé de la régularisation de l'acte de vente.

La dépense ci-dessus énumérée sera imputée sur la sous fonction 72, nature 2042 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 octobre 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Elizabeth TOUTON
Adjoint au Maire